

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFEVRE

Date et signature (2) : 07 SEP. 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Arts plastiques : Sémiologie

CODE DE L'U.F. (3)	61112802151	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Finalités de l'unité de formation

1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2 Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de :

se familiariser aux théories et aux termes utilisés dans le langage esthétique de la communication par l'image, de l'expression picturale et des différentes formes d'arts.

Annexe 2

Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, face à une oeuvre non encore étudiée par lui, à partir de consignes précises et en un temps imparti, de mobiliser une capacité conduisant à :

- situer une oeuvre dans le temps et dans une grande époque de l'art;
- identifier les procédés scéniques utilisés;
- justifier l'appréciation d'une oeuvre par les règles de base de l'esthétique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation "Arts plastiques : Histoire de l'art et esthétique"

Annexe 3

Constitution de groupes ou regroupement

Aucune recommandation particulière.

Programme du(des) cours

L'unité de formation vise à faire acquérir à l'étudiant :

- la compréhension basique de la grammaire des arts plastiques (peinture, B.D., illustration, publicité, graphisme, photo, cinéma...);
- la culture médiatique, artistique contemporaine, nécessaire à la compréhension du langage artistique;

et pour atteindre ce niveau de compétence, l'étudiant sera capable de :

- mobiliser, de manière opérationnelle, des connaissances pour :
 - . comprendre les éléments, codes, signes du langage plastique constituant la base du vocabulaire qu'il devra utiliser pour se faire comprendre dans ses propres oeuvres plastiques;
 - . analyser les oeuvres plastiques issues de médias tels que B.D., peintures, illustrations, publicités, graphisme, photo, cinéma, sculptures;
 - . critiquer le fond et la forme, les moyens mis en oeuvre, les choix esthétiques, la démarche artistique d'artistes issus de plusieurs univers différents (civilisations, cultures, époques...) et oeuvrant dans des médias variés (peinture, sculpture, illustration, B.D., graphisme...);
 - . appliquer cet esprit d'analyse, de décryptage, de réflexion préparatoire et a posteriori... à leur propre démarche, production, travail, média...; afin de leur permettre de :
 - * se comprendre;
 - * s'autocritiquer;
 - * se remettre en question;
 - * formuler leur propre message de manière intelligible par autrui;
 - * créer de nouvelles règles, de nouveaux codes pour une expression artistique nouvelle et personnelle.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, dans la situation d'étude d'une oeuvre d'art, de mobiliser des connaissances conduisant à :

- analyser le travail d'un artiste appartenant à l'un des grands mouvements artistiques quant au fond, à la forme, aux choix artistiques, plastiques, à la démarche artistique, aux moyens mis en oeuvre
- émettre un avis critique argumenté à propos du travail de l'artiste, analysé à l'aide d'une grille ainsi que de la grammaire sémiologique appropriée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité de faire preuve :

- de maturité, de lucidité, de capacité à s'autocritiquer;
- de créativité, d'imagination, de réflexion, de sensibilité, de renouvellement... avec lucidité ainsi qu'avec un esprit d'à-propos par rapport à l'art (contemporain en particulier).

Profil du (des) chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.